

Conférence régionale en PI pour le développement agricole en Afrique de l'Ouest

Actions locales en matière d'indication géographique au Burkina Faso

Dr Ousmane BOUGOUMA

Plan de présentation

-
- 1- Identification des produits IG
- 2- Sensibilisation des acteurs
- 3- Formation des producteurs
- 4- Poursuite du processus devant aboutir au cahier de charges (souchet du Kéné Dougou)

1- Identification des produits IG

- Programmation participative de la mission d'identification (autorités locales, responsables des producteurs, services techniques)
- Elaboration du questionnaire inspirée du guide du demandeur

1- Identification des produits IG

- Les principales informations à recueillir par les missions de collecte sont les suivantes :
- - Le demandeur (*personne physique ou morale*);
- Le nom du produit;
- Le type de produit (*agricole, industriel, artisanal,*);
- La description du produit (*physique, chimique, microbiologique, organoleptique [saveur, couleur, profil sensoriel....]*)
- L'aire géographique (*territoire au sein duquel doit être réalisée l'élaboration du produit*);
- Méthode d'obtention ou le processus de production ;
- Lien avec l'origine (point essentiel justifiant le dépôt de demande d'IG)

1- Identification des produits IG

- *Une qualité déterminé, liée à l'origine qui le différencie des autres produits*
- *Réputation (Historique, réputation ancienne, réputation actuelle)*
- *Une autre caractéristique (savoir-faire spécifique),*
- *Le contrôle et la garantie (auto contrôle par les producteurs, vérification de seconde partie du respect du cahier de charge, vérification par tierce partie [certification par un organisme])*
- *L' étiquetage pour l' identifier*

1- Identification des produits IG

Dans la plupart des cas, le déroulement du *Guide* s'effectue en présence des représentants de toutes les parties prenantes intéressées en session plénière ; ce sont ceux des Producteurs, des Distributeurs, des Transformateurs, des Autorités locales, des personnes ressources, etc.

Session de déroulement du Guide à Bobo, MICA/MAAH, 2011



1- Identification des produits IG

- Déroulement de la mission de collecte de données
- Concertation préliminaire avec les autorités ainsi que les services techniques d'appui
- Rencontre avec les personnes ressources ayant expérience dans les IG
- Session de déroulement du questionnaire en plénière (joindre photo)
- Elaboration du rapport (provisoire et final) : arrête de liste de produits susceptibles d'IG

1- Identification des produits IG

- Les données collectées sur le terrain sont analysées et donnent lieu à la production d'un rapport soumis aux autorités nationales, avant d'être transmis à l'OAPI pour avis technique. Le processus des produits sélectionnés alors poursuivre leur processus de reconnaissance (études techniques, élaboration du cahier des charges, session du Comité national IG, etc.)

1- Identification des produits IG

- Produits couverts

Il s'agit de:

- Produits agricoles non transformés ou transformés
- Produits artisanaux
- Produits animaux
- Produits forestiers non ligneux

1- Identification des produits IG

- Identification de neuf (9) produits locaux dont sept (7) soumis au Conseil d'Administration de l'OAPI en 2011:

1- Identification des produits IG)

Le pois sucré
(*Souchet*)
du Kéné Dougou



1- Identification des produits IG)

Le pois sucré
(*Souchet*)
du Kéné Dougou



1- Identification des produits IG

- **Souchet de la Léraba-Kéné Dougou** : Culture ancestrale, le souchet augmenterait la fertilité masculine et féminine à cause de sa concentration en vitamine E et recommandé pour les personnes intolérantes au lactose. Il est utilisé dans la production d'une boisson très prisée dans la région de Valence (Espagne) appelées « horchata de chufa ». Il est produit dans des sols meubles et profonds.

1- Identification des produits IG

Le Chitoumou



1- Identification des produits IG

Le Chitoumou



1- Identification des produits IG

Le Chitoumou



1- Identification des produits IG

- **Chitoumou** : C'est la larve d'une espèce de papillon appelé scientifiquement *cirina butyrospermi*, larve qui ne mange que les feuilles de karité. Le chitoumou se produit non seulement dans la province du Houet, mais aussi dans d'autres localités du Burkina où ces conditions agro-climatiques sont réunies : présence de l'arbre à karité pouvant porter des fruits (arbre femelle), pluie régulière et fine. Les chenilles du même arbre se retrouvent également en Afrique du Sud et au Ghana, malgré leur différence de qualité, en raison de la nature des sols et du climat, dont dépend aussi celle de l'arbre karité.

1- Identification des produits IG

**Le pagne teinté
de Kouigny**

ou

Le gara Mouna



1- Identification des produits IG

**Le pagne teinté
de Kouigny**

ou

Le gara Mouna



1- Identification des produits IG

**Le pagne teinté
de Kouigny**

ou

Le gara Mouna



1- Identification des produits IG

Pagne de KOUGNY : Assemblage de bandes et cousues au fil à base du coton, c'est un pagne traditionnel généralement de couleur dominante noire tirant sur le bleu, fait de 5 bandes ou 6 selon les désirs du client. Il est constellé de rayures ou de dessins. La réalisation des motifs est un savoir-faire propre à la région. C'est dire que c'est un patrimoine culturel local.

1- Identification des produits IG

**Le Chapeau de
Saponé/Début
de confection**



1- Identification des produits IG

**Le Chapeau de
Saponé/suite de
confection**



1- Identification des produits IG

**Le Chapeau de
Saponé/produit
fini**



1- Identification des produits IG

Chapeau de SAPONNE: datant du 14ème siècle, il est objet d'art, de culture, d'apparat et de décoration de notoriété internationale. Il est fait à base de fibres de rônier. Le chapeau représente le peuple mossi de cette localité, et mieux, de plus en plus le Burkina entier

1- Identification des produits IG

Le boubou dagara
OU
dagarabala



1- Identification des produits IG

Le boubou dagara
OU
dagarabala



1- Identification des produits IG

Le boubou dagara
ou
dagarabala



1- Identification des produits IG

Boubou Dagara : issu d'un savoir-faire unique au peuple Dagara dans le sud-ouest du Burkina Faso, ce boubou affiche au dos une broderie dont l'aspect laisse entrevoir toujours une forme de croix en référence au christianisme, religion du peuple Dagara

1- Identification des produits IG

- L'igname d'Arbollé « Yougnan »



1- Identification des produits IG

L'igname
d'Arbollé
« Yougnan »



1- Identification des produits IG

L'igname
d'Arbollé
« Yougnan »



1- Identification des produits IG

Igname de Arbollé : tubercule long, allant jusqu' à 40 cm, de couleur ocre ou noire en fonction du sol de production, il a un goût légèrement sucré, et facile à digérer. Elle est l'unique variété présente au monde dans seulement trois zones de production : le Nord Bénin, le Nord Cameroun et le Nord Burkina. Il est cultivé dans les latitudes les plus septentrionales et de ce fait, supposée être la mieux adaptée aux conditions sèches de la zone soudano-sahélienne.

1- Identification des produits IG

- *Le Capara procera*



1- Identification des produits IG

- *La Spiruline*



1- Identification des produits IG

Le beurre de karité de la Sissili

« Nununa »

N.B. : Dossier repris



1- Identification des produits IG

- Sept (7) produits locaux soumis à l'OAPI (à son Conseil d'Administration en décembre 2011 à Conakry). Il s'agit du pois sucré du Kéné Dougou, du Chitoumou, du pagne teinté de Koungny, du Chapeau de Saponé, de l'igname de Arbollé (Yougnan), du boubou dagara et du capara procéra ;
- Les quatre (4) premiers ont retenu l'attention de l'OAPI, mais demandent plus d'information pour la suite du processus dont des études complémentaires déjà engagées pour certains: le pois sucré du Kéné Dougou.

2. Sensibilisation des acteurs

- Rencontre séparer des acteurs (producteur, acheteurs et personnes ressources, autorités)
- Session plénière autour des IG, communication - discussion (exemple à Léo pour le beurre de Karité, Sindou pour le Souchet et Bobo pour le chitoumou)

3. Formation des producteurs

- Exemple de formation

Mai 2015 et Août 2016, formation de 70 femmes productrices de souchet au Kéné Dougou sur la production de la fumure organique et sur l'autoévaluation assistées des organisations paysannes

4. Poursuite du processus devant aboutir au cahier de charges (souchet du Kéné Dougou)

- Le cahier de charge est un document collectif, consensuel et ouvert, adopté collectivement par les acteurs. Il détermine l'ensemble des conditions de production du produit, ainsi que les sanctions des manquements qui résulteraient de son application. Son respect par les acteurs concernés constitue une condition importante de la garantie de l'origine et de la qualité spécifique du produit auprès des consommateurs. Le cahier des charges constitue désormais l'une des pièces du dossier de demande d'enregistrement dans l'annexe VI révisée en 2015, (article 8).

4. Poursuite du processus devant aboutir au cahier de charges (souchet du Kéné Dougou)

- Le cahier des charges contient notamment les indications suivantes : i) le demandeur ; ii) le nom du produit ; iii) le type de produit ; iv) la description du produit faisant ressortir notamment la qualité, la réputation, ou autres caractéristiques des produits pour lesquels l'indication est utilisée ; v) la délimitation de l'aire géographique ; vi) la méthode d'obtention ; vii) le lien avec l'origine ; viii) le plan de contrôle ; ix) l'étiquetage.

4. Poursuite du processus devant aboutir au cahier de charges (souchet du Kéné Dougou)

- Une fois élaboré, le cahier des charges est validé par les acteurs de la filière. Ce cahier des charges validé doit être approuvé par le Comité national des IG. Cette approbation fait suite à un examen avec possibilités de visites sur le terrain pour s'assurer de la véracité des informations contenues dans le cahier des charges.

4. Poursuite du processus devant aboutir au cahier de charges (souchet du Kéné Dougou)

- Par la suite, le cahier des charges approuvé par le Comité national est soumis à l'homologation du ou des Ministères compétents, selon les pays. La décision d'homologation du produit constitue l'une des pièces maîtresses de la recevabilité de la demande au cours de la procédure d'enregistrement auprès de l'OAPI (article 8, d) de l'annexe VI révisé).

4. Poursuite du processus devant aboutir au cahier de charges (souchet du Kéné Dougou)

- Auto évaluation assistée
- Formation (voir point 3)
- Elaboration d' une feuille de route (production de fumure organique, organisation des producteurs au niveau départemental et provincial)

***Merci pour votre
attention***

